



Année scolaire 2018/2019

### Vie d'un élève à l'internat

Nom prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Le temps d'internat des élèves du collège commence après leur journée d'externat soit à 16h45.  
Le déroulement de leur fin d'après-midi suit ce programme :

#### **GOÛTER :**

Départ pour l'internat et goûter.

#### **RECREATION : jusqu'à 17h45**

#### **ETUDES : de 17h45 à 19h00**

Celle-ci est sous la responsabilité du surveillant qui veille à son bon fonctionnement.

Le surveillant a pour tâche que les élèves soient au travail mais ne pourra pas tenir lieu de répétiteur particulier.

Le silence est obligatoire pour : - que l'élève puisse se concentrer

- que les autres travaillent dans de bonnes conditions

Chaque élève doit aller en étude avec du travail (exercices à faire ou leçons à apprendre...) ou posséder un livre en accord avec le programme scolaire. Il devra donc prendre ses dispositions et avoir tout le matériel nécessaire car il ne pourra pas retourner dans sa salle de classe avant le lendemain.

Un quart d'heure avant la fin de l'étude les élèves ont la possibilité de lire des revues dont l'intérêt est laissé à l'appréciation du surveillant.

Ces conditions réunies doivent permettre à l'élève de travailler efficacement.

A la fin de l'étude, chaque élève prépare son cartable pour la journée du lendemain.

#### **REPAS DU SOIR : 19H15**

Les élèves entrent dans le calme au self munis de leur carte de self. Les perturbateurs peuvent être sanctionnés.

Le repas terminé, les élèves ramassent ce qu'ils ont déposé sur la table, attendent l'autorisation de quitter la salle puis rangent leur chaise et déposent leur plateau à la « plonge ».

Aucune nourriture ne doit sortir du self.

Aucun élève ne doit rester dans les couloirs, chacun rejoint la cour.

#### **CHAMBRES :**

La montée aux chambres (20h30) se fait sous la conduite du surveillant et dans le calme.

Dès son arrivée dans sa chambre, l'élève se déchausse et se prépare pour se doucher.

L'utilisation de pantoufles ou chaussons est recommandé.

La douche est obligatoire.

Après sa toilette, l'élève rejoint sa chambre. Celle-ci n'étant pas un lieu de défoulement, l'élève veille au respect des autres et appliquera les quelques règles nécessaires au bien de chacun :

Ne pas chahuter, courir, crier ...

Les déplacements ne se font qu'avec l'autorisation du surveillant.

☐ Les baladeurs, et jeux électroniques sont tolérés dans la mesure où ils ne gênent pas les autres élèves. **L'utilisation d'un téléphone portable (étiqueté au nom de l'élève) pour appeler la famille est autorisée uniquement au dortoir le soir sur une plage horaire définie par avance. A l'extinction des lumières les téléphones devront être rendus au surveillant qui les mettra sous clé dans une armoire et seront remis le lendemain soir à l'élève. Les ordinateurs ou tablettes numériques pourront être utilisés selon des règles précisées lors de la réunion de rentrée de l'internat.**

La mousse à raser n'est pas autorisée ainsi que tout produit de type aérosol. (déodorant)

La nourriture est interdite.

**A l'extinction des feux, à 21h30, obligation est faite d'éteindre les appareils (baladeurs, jeux électroniques).**

### **LEVER et PETIT DEJEUNER : 6h45**

Le matin, le surveillant réveille les élèves. Ceux-ci font, sans tarder, leur toilette.

Ils doivent également faire leur lit, ranger correctement leur placard individuel et vider la poubelle de la chambre. **Les chambres doivent être tenues propres.**

Ils prennent leur petit-déjeuner au self entre **7h00 et 7h30.**

A partir de **7h30**, ils pourront sous la responsabilité du surveillant prendre la navette qui les ramènera au collège pour 7h45 afin de commencer leur journée de collégien.

### **AUTRES REGLES**

Les échanges ou ventes de toutes sortes ne sont pas autorisés car ils génèrent trop souvent vols et conflits.

La détention de cigarettes, briquets, allumettes, objets dangereux n'est pas autorisée.

Les attitudes amoureuses sont interdites dans l'établissement.

L'élève s'interdira les jeux brutaux, les coups, les injures, les mots grossiers, les gestes obscènes.

La loyauté, le respect et la politesse étant indispensables à la vie de groupe l'élève y veillera à l'égard de ses camarades comme de ses éducateurs et de l'ensemble du personnel.

L'élève respectera une tenue propre et soignée, appropriée à la vie scolaire.

Tout élève ayant été reconnu responsable d'une dégradation devra réparer par ses soins ou par remboursement des frais engagés pour la remise en état. Une sanction lui sera donnée dans le cas où cet acte serait volontaire.

Les élèves éviteront de porter au collège des objets de valeur ou des sommes d'argent trop importantes.

### **En aucun cas l'Etablissement peut être tenu pour responsable des pertes et des vols**

### **Tout manquement à ces quelques règles de vie en communauté et en bonne intelligence pourra faire l'objet d'une sanction.**

Les sanctions suivantes peuvent être modulées en fonction de la faute commise :

- \* Suppression de téléphones, jeux etc...
- \* TIG
- \* Rappel à l'ordre
- \* Avertissement
- \* Exclusion temporaire ou définitive.

### **IMPORTANT:**

Votre enfant utilisera un cadenas pour fermer son casier de la salle du rez-de-chaussée se situant au collège. Il doit impérativement remettre au surveillant un double des clés **étiqueté à son nom.**

\*\*\*\*\*

Aucune sortie de l'Etablissement n'est possible pour votre enfant sans autorisation écrite, il doit être obligatoirement accompagné d'un adulte nommé désigné.

**Vous avez la possibilité de nous joindre aux numéros suivants :**

- **Coordinatrice internat : 06 71 90 23 11**
- **Dortoir filles : 06 71 90 23 11**
- **Dortoir garçons : 06 51 32 42 58**

**Contact Internat:**  
**internat@st-francois-dassise.eu**

**Pour les élèves ayant choisi un retour à l'Internat les Dimanches soirs (et les veilles de rentrée des vacances scolaires ou ponts) l'internat sera ouvert uniquement entre 20h30 et 21h30**

- **20h00 : ouverture de l'internat,**
- **20h30 : accès aux étages,**
- **21h30 : fermeture des portes**

**(pas de service de restauration)**

**Les retours en semaine suite à une absence (maladie ou exclusion par exemple)  
se feront impérativement avant 18h30 au collège**